

Point Mobilité

Regie De Quartiers De L Ouest Chalonnais




[Voir les autres services \(1\)](#)

Périmètre : **CA Le Grand Chalon**

Présentation du service

Le point Mobilité est porté par la régie de quartiers de l'ouest Chalonnais. Le but de l'activité est de faciliter la mobilité des utilisateurs: l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle .

Ce service répond aux besoins

-  **MOBILITÉ** • Identifier ses freins, et définir ses besoins en mobilité
-  **MOBILITÉ** • Être accompagné(e) dans son parcours mobilité
-  **MOBILITÉ** • Préparer son permis de conduire, se réentraîner à la conduite

[Voir tous les besoins](#)

Type de service

Accompagnement • Accueil • Atelier • Formation • Information

Description du service

Le point mobilité propose des solutions: informations et renseignements sur les déplacements, location de véhicules, réparation de véhicules, préparation au permis de conduire (code et conduite), cours de perfectionnement.

Les services sont en priorité réservés aux publics suivants: personnes en

Informations clés

 **Ce service est cumulable avec d'autres dispositifs**

Fréquence et horaires

LUNDI AU VENDREDI : point mobilité 9h 12h 13h 17h.

Accueil

En présentiel • 34 Avenue de l'Aubépin, 71100 Chalon-sur-Saône

Partager ce service

 <https://dora.fabrique.social.gouv.fr/services/regie-de-quartiers-...>

 **Télécharger en PDF**

Qui peut bénéficier de ce service ?

Le public concerné

- Salarié intérimaire
 - Demandeur d'emploi bénéficiaire des minimas sociaux
 - Demandeur d'emploi non indemnisé
 - Personne en difficulté financière
 - Demandeur d'emploi en contrat aidé
 - Public bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA)
 - Etudiant en apprentissage
 - Adhérent au Contrat de Sécurisation professionnelle (CSP)
 - Personne non imposable
 - Bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
 - Demandeur d'emploi recruté sur un emploi Avenir
 - Personne isolée, sous garantie financière, et en situation d'inclusion sociale
 - Public jeune sortant de prison
 - Demandeur d'emploi reprenant un emploi en Contrat à Durée Déterminée, Contrat à Durée Indéterminée, ou interim de 3 mois consécutifs
-
- Personne en situation de handicap
 - Demandeur d'emploi
 - Public moins de 26 ans
 - Bénéficiaire de la Prestation Compensation Handicap transport (PCH)
 - Jeune de 16 à 29 ans
 - Demandeur d'emploi indemnisé
 - Résident en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville
 - Adultes en situation de handicap

Les critères d'admission

- Etre adressé.e par un prescripteur partenaire

Les pré-requis, compétences

- Maîtriser l'écriture, la lecture
-

Comment mobiliser ce service ?



Les démarches à réaliser

Pour les accompagnateurs

- Envoyer un mail
- Envoyer un mail avec une fiche de prescription
- Téléphoner

Pour les bénéficiaires

- Se présenter

Les documents à fournir

Documents à compléter

- FICHE_DE_PRESCRIPTION (.doc)

Justificatifs à fournir

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justifier de 6 mois d'inscription en continu en tant que demandeur d'emploi
- Permis de conduire en cours de validité
- Pièce d'identité en cours de validité
- Suivi par un partenaire prescripteur
- Justificatif d'une embauche de +de 3 mois en Contrat à durée déterminée (CDD), Contrat à durée déterminée (CDI), intérim
- Attestation d'inscription pole emploi
- Attestation Revenu Social de Solidarité (RSA)
- Carte grise du véhicule
- Justificatif d'entrée en formation
- Contrat d'apprentissage
- Avis d'imposition
- Curriculum vitæ

